



La retraite publique est un système de sécurité sociale permettant une prestation d'une retraite en cas de vieillesse, d'handicap ou de décès

1 Retraite pour les non-salariés

1-1 Adhésion à la retraite pour les non-salariés

(1) Age éligible etc.

Tous ceux qui résident au Japon âgés de 20 ans ou plus et de moins de 60 ans, y compris les étrangers, sont obligés d'adhérer à la retraite pour les non-salariés, et si la personne a déjà adhéré à l'assurance de retraite pour les salariés dans le lieu de travail, elle adhère parallèlement à la retraite pour les non-salariés. Pas besoin d'y procéder soi-même, en l'occurrence, puisque la formalité se fait automatiquement au même moment que l'adhésion à l'assurance de retraite pour les salariés.

(2) Procédure d'adhésion

Pour adhérer à la retraite pour les non-salariés, on s'adresse au guichet de retraite de la mairie muni de son sceau (pas nécessaire, si le concerné lui-même signe le formulaire).

(3) Cotisation

Tarif unique mensuel de 14,660 yens (en 2009, Heisei 21), sans rapport avec le revenu. Chaque an, au mois d'avril la facture annuelle délivrée par l'Agence de Sécurité Sociale vous arrivera. En montrant cette facture on paie au guichet de la poste ou de la banque, dans les supérettes, ou bien on paie par virement bancaire.

Si vous vous trouvez en difficulté de payer à cause d'un problème financier il se peut qu'en faisant la demande vous soyez exempté de payer la totalité ou en parties des cotisations. Par ailleurs, les étudiants peuvent bénéficier du « système d'exemption de paiement pour les étudiants », mais ce système n'est pas applicable aux étudiants de certaines catégories d'écoles. Les formalités d'exemption (l'exemption légale exclue) par exemple, doivent se faire, en principe, tous les ans. Pour les détails, se renseignez au guichet de retraite.

Informations multilingues sur la vie quotidienne



G Retraite

[G Retraite](#)

● Tableau; exemptions par rapport aux revenus

genre d'exemption	revenus			paiement partiel (mensuel)	calcul de la prestation de retraite
	foyer célibataire	*Foyer à 2 personnes	*Foyer à 4 personnes		
exemption du montant total	570,000 (1,220,000)	920,000 (1,570,000)	1,620,000 (2,570,000)	----	50%
délai pour les jeunes	yens	yens	yens	----	----
exemption des trios quarts	930,000 (1,580,000) yens	1,420,000 (2,290,000) yens	2,300,000 (3,540,000) yens	3670 yens	62.5%
Exemption de la moitié	1,410,000 (2,270,000) yens	1,950,000 (3,040,000) yens	2,820,000 (4,200,000) yens	7330 yens	75%
système d'exemption dupaiement pour les étudiants				----	----
Exemption d'un quart	1,890,000 (2,960,000) yens	2,470,000 (3,760,000) yens	3,350,000 (4,860,000) yens	11000 yens	87.5%

* Foyer à 2 personnes, Foyer à 4 personnes: un couple et de 2 enfants (moins de 16 ans)